

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22  <b>Ont voté :</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mil onze, le vingt six mai à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix neuf mai, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p><b>Absents :</b> Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sylvain ARNAUD, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Excusés :</b> Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Jean Jacques RUER donne pouvoir à Serge FAGES, Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Sabine BEGASSAT.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.</p>
---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-037**

**SEANCE DU 26 MAI 2011**

\*\*\*

**OBJET : Demandes de subventions – Produits des amendes de police – Aménagement et créations d'espaces publics**

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que chaque année, la Préfecture octroie une dotation, provenant du produit des amendes de police perçues l'année N-1, au Département du Rhône qui doit répartir cette somme entre les communes de moins de 10 000 habitants sous forme de subvention pour la réalisation des travaux relatifs à la circulation routière.

Monsieur le Maire précise que les subventions sont plafonnées à 25 000€ par commune.

Il énonce que les travaux de voirie visant à accroître la sécurité concernent :

- L'étude et mise en œuvre de plans de circulation
- La création de parking
- L'installation signaux lumineux et signalisation horizontale
- L'aménagement de carrefour
- La différenciation du trafic
- Les travaux de sécurité routière

Monsieur le Maire indique que dans la continuité des différents aménagements et constructions en cours ou futurs visant la sécurité et le bien être des administrés, des parkings seront prochainement en construction sur la commune notamment la création et l'extension du parking du groupe scolaire et l'aménagement d'un parc de stationnement au Centre Bourg de Vourles.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir solliciter le Département pour l'octroi d'une subvention au titre du produit des amendes de police pour les opérations suivantes inscrites dans un ordre hiérarchisé :

- L'aménagement d'un parc de stationnement au Centre Bourg de Vourles
- L'aménagement du parking du groupe scolaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES